

Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2023

Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a élaboré un ensemble de normes propres au secteur afin d'aider les entreprises à repérer, à gérer et à communiquer l'information relative à la durabilité qui pourrait être importante sur le plan financier pour les investisseurs et d'autres parties intéressées¹.

La Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2023 de BMO utilise les normes du SASB qui sont pertinentes pour nos groupes d'exploitation et nos activités de crédit, y compris les normes en matière de gestion et de garde d'actifs, de services de banque d'affaires et de courtage et de financement hypothécaire, s'il y a lieu. Nos rapports comprennent des références à d'autres documents publiés où l'information peut être trouvée, et couvrent l'exercice clos le 31 octobre 2023. BMO prépare des divulgations conformément aux normes du SASB depuis 2019.

Les normes du SASB font maintenant partie de la fondation des normes internationales d'information financière (fondation IFRS). L'International Sustainability Standards Board (ISSB) de la fondation IFRS tient à jour et améliore les normes du SASB afin d'en améliorer l'application à l'échelle internationale en vue de soutenir la mise en œuvre des normes *IFRS S1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et *IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Nous prenons acte de la publication des normes du SASB mises à jour en juin 2023 aux fins d'harmonisation avec la norme IFRS S2, et en décembre 2023 aux fins d'amélioration de la facilité d'application des normes du SASB et de la norme IFRS S1. Nous avons commencé à adopter de nouveaux sujets et mesures liés aux émissions financées tirés de la mise à jour de juin 2023, et nous continuerons à faire évoluer notre communication de l'information conformément aux normes du SASB, selon les exigences de l'ISSB.

Légende

[RA - Rapport annuel aux actionnaires 2023 de BMO Groupe financier](#)

[Rapport climatique - Rapport climatique 2023](#)

[Sommaire des données - Sommaire des données et glossaire du Rapport de durabilité 2023](#)

[Circulaire de sollicitation de procurations \(CSP\) - Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction](#)

[Renseignements supplémentaires - Données financières complémentaires pour le trimestre clos le 31 octobre 2023](#)

[Rapport de durabilité - Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2023](#)

¹Ce rapport comprend ou mentionne des divulgations volontaires sur des sujets liés à la durabilité, parmi lesquels les risques et les occasions liés au climat, qui ne sont pas forcément incorporées dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS DE BMO GROUPE FINANCIER

Éthique des affaires

<p>FN-AC-510a.1 FN-CB-510a.1 FN-IB-510a.1</p>	<p>Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier</p>	<p>La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun montant à l'égard des poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.</p>
<p>FN-AC-510a.2 FN-CB-510a.2 FN-IB-510a.2</p>	<p>Description des politiques et procédures en matière d'alerte éthique</p>	<p>Se reporter aux pages 80 (Conduite des affaires – Engagement à faire ce qui est bien) et 81 (Conduite des affaires – Service d'alerte éthique) du Rapport de durabilité.</p>

Sécurité des données

<p>FN-CB-230a.1 FN-CF-230a.1</p>	<p>1) Nombre d'atteintes à la sécurité des données 2) pourcentage visant des renseignements permettant d'identifier une personne 3) nombre de titulaires de compte visés</p>	<p>Voir la page 26 (Suivi de nos progrès – Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients) du Rapport de durabilité.</p>
<p>FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3</p>	<p>Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données</p>	<p>Se reporter aux pages 76 (Sécurité des données) et 78 (Unité Crime financier) du Rapport de durabilité.</p> <p>Les renseignements ci-dessous concernent BMO Groupe financier :</p> <p>Approche pour repérer les vulnérabilités des systèmes d'information posant un risque lié à la sécurité des données</p> <ul style="list-style-type: none"> Le processus de repérage et de correction des vulnérabilités de BMO est conforme aux normes du secteur, notamment les exigences pour l'obtention de la certification en matière de sécurité de l'information ISO 27001:2013, et il fait l'objet d'un audit indépendant sur le plan de la conformité et de l'efficacité opérationnelle chaque année. BMO effectue des analyses périodiques de vulnérabilité, externes et internes, au moyen d'une solution logicielle de pointe. Un partenaire externe indépendant réalise aussi des tests d'intrusion au moins une fois par année. Les vulnérabilités décelées font l'objet de suivis, de vérifications et de rapports, se voient attribuer une cote de risque et sont surveillées en vue d'y apporter une correction en temps opportun, dans le respect des cibles établies. BMO continue d'investir dans l'infrastructure technologique de l'organisation, notamment dans un centre de sécurité de pointe, et notre modèle d'exploitation qui « suit le soleil » permet à nos équipes de travailler en continu à l'échelle mondiale, que ce soit en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, pour détecter, prévenir et contrer les incidents et les menaces à la sécurité et y remédier. En même temps, nous améliorons continuellement les processus dans le but de renforcer la capacité de BMO à prévenir, à détecter et à contrer les incidents et les menaces à la cybersécurité, afin d'assurer la sécurité des clients, des employés et de leurs données personnelles. BMO collabore également de concert avec divers fournisseurs de services de sécurité et de logiciels afin d'accroître les ressources internes et les capacités technologiques, avec pour objectif de réagir efficacement dans un contexte de menace en rapide évolution <p>(suite à la page suivante)</p>

COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS DE BMO GROUPE FINANCIER (suite)

Sécurité des données (suite)

FN-CB-230a.2

FN-CF-230a.3

(suite)

Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données

(suite)

Façon de gérer les vulnérabilités et les risques liés à la sécurité des données

- BMO est déterminé à assurer la sécurité des renseignements de ses clients tout en offrant des services professionnels d'une grande fiabilité. Nous suivons des pratiques reconnues en matière de cybersécurité dans notre environnement TI interne, qui répond aux normes internationales ainsi qu'aux attentes sectorielles et commerciales. En réaction à un contexte de menaces qui évolue rapidement, nous utilisons des technologies à la fois souples et résilientes et investissons des sommes importantes en vue d'améliorer constamment la situation de BMO sur le plan de la sécurité de l'information.
- BMO a aussi pris l'engagement de bâtir et de maintenir des bases saines à sa position sur le plan de la sécurité de l'information, en fournissant le soutien approprié aux gestionnaires et en instaurant une culture de sensibilisation à la sécurité à l'échelle de l'organisation. Cela signifie, notamment :
 - un modèle à trois points de contrôle pour assurer une surveillance efficace de la gestion du risque et de la conformité;
 - une séparation adéquate des tâches, des structures organisationnelles, des rapports hiérarchiques, des pouvoirs et des responsabilités sur le plan de la sécurité;
 - une fonction de gouvernance du risque de sécurité attirée qui fait le suivi des mesures clés du risque afin d'évaluer l'état actuel de nos activités et notre profil de risque.
- BMO surveille continuellement et atténue toute exposition aux risques liés à la sécurité de l'information. Cela comprend la mise en œuvre des éléments suivants :
 - des politiques et des normes sur la sécurité de l'information et la confidentialité;
 - des processus sûrs de classification, de traitement et de stockage de l'information;
 - des technologies de prévention des pertes de données pour surveiller les fuites potentielles de données;
 - des dispositifs de protection au point d'arrivée et de sécurité du réseau;
 - un programme annuel d'apprentissage sur la sécurité obligatoire pour tous les employés;
 - des rapports fréquents aux dirigeants, aux organismes de réglementation externes et aux auditeurs internes et externes;
 - une autoévaluation par rapport aux cadres reconnus et une analyse comparative des processus.

Tendances observées quant au type, à la fréquence et à l'origine des attaques visant la sécurité des données et les systèmes d'information

- Aucun secteur précis n'est plus vulnérable aux attaques qu'un autre. Comme BMO est une grande organisation qui fait appel à de nombreuses technologies et qui compte un grand nombre d'utilisateurs, notre infrastructure et nos employés peuvent souvent faire l'objet d'une attaque opportuniste et, moins fréquemment, d'une attaque ciblée. Ce genre d'incidents s'inscrit dans le profil de risque du secteur et fait partie de la menace globale à laquelle il s'expose.

Normes et procédures de communication aux clients des incidents d'atteinte à la sécurité des données

- Selon la nature de l'atteinte, tout cas de violation présumée ou réelle de la sécurité des données ou des systèmes d'information doit être signalé soit à notre Bureau de la protection des renseignements personnels, soit à notre équipe Sécurité de l'information, qui gère ensuite notre réponse à l'incident. Il convient notamment d'aviser les organismes de réglementation et les clients de BMO visés, conformément aux exigences réglementaires pertinentes et à nos ententes commerciales.

Efforts en matière de sécurité des données et des systèmes liés à des cybermenaces et à des vecteurs d'attaque nouveaux et émergents

- L'Unité Crime financier (UCF) de BMO est responsable de gérer tous les aspects liés à la cybersécurité, à la sécurité de l'information, à la fraude interne et externe, à la gestion de crise et de la continuité des activités, et à la sécurité physique. L'UCF rassemble en une fonction centrale intégrée les capacités auparavant réparties de toute l'organisation, avec un modèle d'exploitation de centre de fusion des données qui permet à la fois la collecte de renseignements et la reprise des activités après une intervention.
- BMO dispose d'une équipe Renseignements sur les cybermenaces et analyses hautement qualifiée, qui surveille de façon proactive les menaces émergentes susceptibles d'avoir une incidence sur les employés, les processus, la technologie ou les clients de BMO, en rassemblant aux fins d'analyse les renseignements sur les menaces provenant de diverses sources commerciales, sectorielles, gouvernementales, internes et ouvertes. L'équipe mène aussi des exercices de chasse aux menaces de façon régulière afin de repérer toute activité potentiellement malveillante. Nous évaluons continuellement nos contrôles en matière de cybersécurité en réponse aux rapports et aux prévisions établis d'après les renseignements sur les menaces.

(suite à la page suivante)

COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS DE BMO GROUPE FINANCIER (suite)

Sécurité des données (suite)

FN-CB-230a.2
FN-CF-230a.3

(suite)

Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données

(suite)

Efforts en matière de sécurité des données et des systèmes liés à des cybermenaces et à des vecteurs d'attaque nouveaux et émergents (suite)

- Nous continuons d'investir dans la technologie, les processus internes et les ressources humaines axés sur la défense afin de contrer ou de repérer et de gérer toute nouvelle menace susceptible de compromettre la cybersécurité au sein de BMO. Nous prenons diverses mesures, dont l'analyse comparative et l'examen des meilleures pratiques pour les secteurs des services bancaires et de la cybersécurité, et nous évaluons l'efficacité de nos principales mesures de contrôle et en élaborons de nouvelles au besoin, le tout dans le but d'aiguiller nos investissements continus dans la technologie et les ressources humaines.
- En outre, la haute direction examine le système de gestion de la sécurité de l'information de BMO à intervalles réguliers afin d'en assurer la convenance, la pertinence et l'efficacité au quotidien, et elle prend des décisions en temps opportun pour en garantir l'amélioration continue.

Mesure dans laquelle l'approche de BMO s'harmonise avec des normes ou cadres externes, ou avec des cadres juridiques ou réglementaires, pour la gestion de la sécurité des données

- BMO est une organisation fortement réglementée qui fait l'objet d'un grand nombre d'examen périodiques indépendants. Selon notre analyse comparative, nous avons déterminé que les capacités de BMO en matière de cybersécurité sont au même niveau que celles de nos pairs du secteur, qu'elles s'harmonisent avec le cadre du National Institute of Standards and Technology (NIST) américain et qu'elles satisfont aux exigences de la norme ISO 27001:2013 en matière de sécurité de l'information. Nous avons atteint le degré de maturité cible pour tous les contrôles déterminés et continuons à améliorer notre position en matière de cybersécurité en réponse aux rapports et aux prévisions établis d'après les renseignements sur les cybermenaces. Première banque canadienne à obtenir la certification en matière de sécurité de l'information ISO 27001, BMO a aussi été certifié par l'Uptime Institute (cote de niveau IV) pour son centre de données hautement tolérant aux pannes.

Diversité et inclusion des employés

FN-AC-330a.1
FN-IB-330a.1

Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés

Se reporter à la page 25 (Suivi de nos progrès – Diversité, équité et inclusion) du Rapport de durabilité.

Se reporter à la page 8 (Diversité, équité et inclusion) du Sommaire des données.

Responsabilités de la direction

- À BMO, la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion commence au sein de la haute direction – Darryl White, notre chef de la direction, est un actif défenseur de l'inclusivité. En novembre 2017, lors de sa première journée au poste de chef de la direction, il s'est engagé auprès de Catalyst à devenir un dirigeant champion du changement et « à examiner et à améliorer le bassin de femmes aux parcours diversifiés pour les possibilités d'avancement, ainsi qu'à fournir aux femmes un solide système de soutien ». M. White est président du conseil consultatif de Catalyst Canada et il est membre du conseil d'administration de Catalyst depuis mars 2021. En 2020, M. White a signé l'engagement du chef de la direction à l'égard de l'initiative BlackNorth au nom de BMO.
- En 2012, nous avons fondé le Comité des leaders sur la diversité, l'équité et l'inclusion de BMO. Il s'agit d'un comité à l'échelle de l'organisation composé de plus de 20 hauts dirigeants, qui surveille les progrès réalisés à l'égard de nos objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et qui favorise l'adoption de pratiques inclusives par nos employés, nos clients et les collectivités. Le comité est coprésidé par Sharon Haward-Laird, conseillère générale et membre du comité de direction de BMO, qui est nommée par le chef de la direction. Le Comité des leaders sur la diversité, l'équité et l'inclusion établit des priorités stratégiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion qui orientent le développement de BMO, ainsi que des plans d'action précis et des objectifs ambitieux en matière de diversité de l'effectif. Chaque année, un compte rendu relatif à la diversité, l'équité et l'inclusion est présenté au Conseil d'administration.
- Nous joignons une évaluation des résultats des cadres dirigeants de BMO sur le plan du soutien des objectifs de diversité et nous associons la rémunération des dirigeants à nos priorités en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. De plus, l'évaluation de leur contribution à la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en milieu de travail fait partie des évaluations annuelles personnelles du rendement de tous les employés de l'organisation.
- Le modèle de gouvernance de BMO en matière de diversité, d'équité et d'inclusion combine la responsabilisation de la direction et une approche locale, avec le soutien de plus de 25 000 membres de nos 11 groupes-ressources d'employés (GRE). Chaque GRE est parrainé par au moins un haut dirigeant.

(suite à la page suivante)

COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS DE BMO GROUPE FINANCIER (suite)

Diversité et inclusion des employés (suite)

FN-AC-330a.1

FN-IB-330a.1

(suite)

Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés

(suite)

Représentation de l'effectif

- BMO établit des objectifs ambitieux en matière de diversité de l'effectif en repérant les lacunes; à cette fin, il élimine les obstacles et tient les leaders et les gestionnaires responsables de soutenir nos objectifs en matière d'effectif. Depuis 2018, nous incluons également un tableau de bord sur la représentation de l'effectif dans le matériel préparé pour le Comité de performance. Présidé par le chef de la direction et composé de 40 des plus hauts dirigeants de BMO, ce comité se réunit chaque trimestre pour discuter des progrès à l'égard de nos objectifs ambitieux. En 2021, le tableau de bord sur la diversité a été élargi afin d'inclure un aperçu qualitatif approfondi de nos progrès par rapport à la stratégie L'inclusion sans obstacles de BMO, ainsi qu'un aperçu trimestriel de la représentation de la diversité à l'échelle de l'effectif.
- En 2020, BMO a annoncé des objectifs ambitieux sur cinq ans en matière de représentation de l'effectif, qui viennent combler des lacunes précises en matière d'équité en milieu de travail pour les membres des communautés qui méritent l'équité, notamment les Noirs, les Autochtones, les personnes de couleur, les Latino-Américains et les membres de la communauté 2ELGBTQ+. La diversité de notre effectif constitue une expansion ambitieuse de la stratégie pluriannuelle en matière d'inclusion que nous avons établie en 2017. En 2021 et en 2022, nous avons rendu compte de nos progrès par rapport à ces objectifs tous les trimestres. En 2023, nous avons accueilli quelque 9 000 employés dans le cadre de l'acquisition d'AIR MILES et de Bank of the West, et nous avons apporté d'autres améliorations à la diversité de l'effectif, notamment en ce qui concerne :
 - les cadres dirigeants noirs;
 - les employés membres de la communauté 2ELGBTQ+;
 - les employés qui s'identifient comme ayant un handicap visible ou invisible; et
 - l'accélération de la stratégie d'inclusion des Autochtones.
- Depuis 2020, nous avons réalisé des progrès par rapport à huit de nos neuf objectifs ambitieux au chapitre de la représentation de l'effectif.

Culture d'inclusion

- BMO propose aux employés une option en ligne facultative qui leur permet de s'auto-identifier au moment de leur intégration, et qui demeure accessible tant et aussi longtemps qu'ils sont au service de la Banque. BMO tient périodiquement une campagne de sensibilisation, appelée BMO, j'en fais partie!, pour souligner l'importance pour les employés de parler ouvertement de leurs différences et de promouvoir leurs besoins individuels en ce qui a trait à nos priorités en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Nous sommes en mesure de mesurer nos progrès, de repérer les lacunes en matière d'équité au sein de l'effectif et de nous concentrer sur les occasions de mieux répondre aux besoins de nos employés en investissant dans des programmes qui offrent des ressources éducatives et des occasions de développement intentionnelles. La campagne BMO, j'en fais partie! vise à favoriser la confiance chez nos employés, à améliorer la compréhension des points communs et des distinctions entre collègues, à renforcer l'intérêt de s'auto-identifier et à inspirer un sentiment d'appartenance. En 2021, nous avons lancé la campagne régulière BMO, j'en fais partie!, et celle-ci était axée sur l'auto-identification des employés handicapés. Depuis, son mandat s'est élargi afin d'encourager l'auto-identification et la promotion au sein de tous les groupes issus de la diversité. Nous continuons à simplifier les étapes de l'auto-identification pour nos employés grâce à des options numériques améliorées et à renforcer nos principes de gouvernance des données en matière de renseignements personnels.
- La campagne BMO, j'en fais partie! s'appuie sur une approche globale à l'échelle de l'organisation, visant à mobiliser les leaders et les employés de tous les secteurs d'activité dans le but d'encourager l'auto-identification chez tous les employés de BMO, avec le soutien des membres de nos groupes-ressources d'employés (GRE). Afin de sensibiliser nos leaders et nos employés à l'importance de l'inclusivité pour l'organisation, nous leur communiquons des mesures et des comportements concrets pour la création d'un environnement inclusif au travail. La campagne BMO, j'en fais partie! concerne l'ensemble de notre effectif en Amérique du Nord; à la fin de 2023, plus de 86 % d'entre eux s'étaient auto-identifiés.
- Nous continuons à améliorer notre parcours d'inclusion et notre feuille de route d'apprentissage, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour favoriser un environnement de travail sécuritaire sur le plan psychologique.
- Dans le Questionnaire annuel relatif à la culture de réussite dans le cadre de la stratégie Ambition 2025, 90 % des employés ont indiqué que BMO valorise la diversité de pensée et l'inclusion de toutes les personnes, tous les milieux et toutes les expériences.

(suite à la page suivante)

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2023
COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS DE BMO GROUPE FINANCIER (suite)		
Gestion du risque systémique (suite)		
FN-CB-550a.2 FN-IB-550a.2	Description de l'approche d'intégration des résultats de simulations de crise obligatoires et volontaires dans la planification de l'adéquation des fonds propres, la stratégie globale à long terme et d'autres activités d'affaires	Les simulations de crise représentent un élément clé de nos cadres de gestion des risques et du capital. Reportez-vous à la page 85 (Simulation de crise) du Rapport annuel. Nous travaillons à l'élaboration d'un programme d'analyse de scénarios relatifs aux changements climatiques pour explorer les vulnérabilités propres au climat afin d'améliorer notre résilience aux risques climatiques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Ce programme comprend l'évaluation des risques physiques et des risques de transition, lorsqu'ils sont pertinents et potentiellement importants, dans un éventail de portefeuilles sujets aux risques climatiques. Nous continuerons à élargir la portée de ces analyses à l'échelle des secteurs et des types de risques, conformément aux politiques internes et aux exigences réglementaires applicables. Ce programme sera intégré aux simulations de crise et à l'évaluation de la suffisance du capital à mesure que nos capacités évolueront, conformément aux exigences réglementaires. Reportez-vous à la page 116 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport annuel et à la page 39 (Analyse de scénarios relatifs au climat) du Rapport climatique.
ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS		
Mesures des activités		
FN-AC-000.A	1) Total des actifs sous gestion enregistrés et 2) total des actifs sous gestion non enregistrés	BMO déclare ses actifs sous administration et sous gestion. Reportez-vous à la page 52 (BMO Gestion de patrimoine – Principaux facteurs et mesures de la performance) du Rapport annuel. BMO ne fournit pas d'information sur la répartition des actifs sous gestion enregistrés et non enregistrés.
FN-AC-000.B	Total des actifs sous garde et supervision	Le BSIF exige que BMO, en tant que banque d'importance systémique nationale (BISN), communique chaque année des renseignements sur les 13 indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation des banques d'importance systémique mondiale (BISM), y compris les actifs sous garde. Consultez la section Obligations redditionnelles des banques d'importance systémique mondiale (BISM) dans notre Rapport aux actionnaires du troisième trimestre de 2023 .
Transparence de l'information et conseils équitables pour les clients		
FN-AC-270a.2	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à des activités de marketing et à la communication d'information associée à des produits financiers à l'égard de clients nouveaux ou actuels. Inclure une description de la nature, du contexte et des mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun montant à l'égard des poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
Intégration des facteurs ESG aux services de gestion de placements et de conseils en placements		
FN-AC-410a.1	Montant des actifs sous gestion, par catégorie d'actif, pour lesquels on a recours 1) à l'intégration des enjeux ESG, 2) aux placements axés sur la durabilité et 3) à la sélection	Nous communiquons ces renseignements dans notre rapport annuel sur les principes pour l'investissement responsable. Notre plus récent rapport est accessible sur le site Web Principles for Responsible Investment (en anglais seulement).
FN-AC-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux processus et stratégies d'investissement ou de gestion de patrimoine	Se reporter à la page 45 (Finance durable – Investissement responsable) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 16 (Stratégie) du Rapport climatique. BMO Gestion mondiale d'actifs : Politique d'investissement responsable . (suite à la page suivante)

ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS (suite)

Intégration des facteurs ESG aux services de gestion de placements et de conseils en placements (suite)

FN-AC-410a.2

(suite)

Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux processus et stratégies d'investissement ou de gestion de patrimoine

(suite)

L'information ci-dessous se rapporte à BMO Gestion mondiale d'actifs.

Intégration des facteurs ESG aux processus de placement et stratégies d'investissement

- En tant qu'investisseur institutionnel à long terme, nous cherchons à comprendre les facteurs fondamentaux qui génèrent des risques et des occasions dans les sociétés dans lesquelles nous investissons au nom de nos investisseurs. Certains facteurs et tendances ESG peuvent être propres à un secteur ou à un bureau, comme la gestion des risques liés à la biodiversité, tandis que d'autres sont considérés comme importants dans tous les secteurs et bureaux, comme les risques liés à la lutte contre les changements climatiques.
- **Intégration des facteurs ESG** : L'intégration des facteurs ESG désigne le fait de tenir compte de facteurs ESG financièrement importants, ainsi que d'autres facteurs, dans le cadre du processus d'analyse qualitative ou quantitative des placements et de prise de décision, afin de mieux comprendre le risque et les occasions à long terme. Dans le cas des fonds axés sur l'investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs qui utilisent l'intégration des facteurs ESG comme stratégie, les facteurs ESG constituent un élément important du processus de prise de décision en matière de placement. En revanche, dans le cas des fonds axés sur l'investissement responsable intégrés par BMO Gestion mondiale d'actifs qui utilisent l'intégration des facteurs ESG comme stratégie, même si ces fonds peuvent tenir compte de facteurs ESG, ceux-ci ne font pas nécessairement l'objet d'une forte pondération dans le processus de prise de décision en matière de placement. BMO Gestion mondiale d'actifs adapte son approche en matière d'intégration des facteurs ESG à la stratégie de placement et à la catégorie d'actif de chacun des fonds pour s'assurer que les analyses qui en découlent sont pertinentes et utiles dans le cadre de chaque processus de placement.
- **Sélection** : Certaines stratégies de placement peuvent s'appuyer sur une sélection par exclusion sectorielle ou par cote ESG (telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire de portefeuille) pour définir l'univers de placement. Pour déterminer l'admissibilité des entreprises à des placements dans le cadre de ces stratégies, nous appliquons des critères, notamment le modèle de cotation ESG de MSCI pour les sociétés qui se situent en dessous d'un certain niveau par rapport à leurs pairs, qui mesurent leur exposition et leur réaction aux enjeux cruciaux et aux enjeux émergents en matière de durabilité, ainsi qu'aux changements réglementaires, entre autres. Nos fonds d'investissement responsable doivent répondre à un ensemble de critères communs concernant le rendement minimal à l'égard de la durabilité, et chaque fonds est assujéti à des lignes directrices précises en matière de placement, qui décrivent ses caractéristiques liées à la durabilité. Seuls les fonds axés sur l'investissement responsable, autres que le BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable, le BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre, le BMO Fonds de transition climatique mondiale et le BMO Fonds leadership féminin, peuvent s'appuyer sur une stratégie axée sur une sélection par exclusion sectorielle. Seuls les fonds axés sur l'investissement responsable peuvent s'appuyer sur une stratégie axée sur une sélection par exclusion par cote ESG.
- **Placement thématique** : BMO Gestion mondiale d'actifs offre un certain nombre de solutions de placement thématiques qui cherchent à générer du rendement à long terme en investissant dans des entreprises qui s'efforcent de relever des défis précis en matière de durabilité. Les gestionnaires de portefeuille de certains fonds, comme le BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable, le BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre, le BMO Fonds de transition climatique mondiale et le BMO Fonds leadership féminin, peuvent se concentrer sur les sociétés qui présentent des caractéristiques positives à l'égard d'un ou de plusieurs facteurs ESG en particulier. Seuls les fonds axés sur l'investissement responsable peuvent s'appuyer sur cette stratégie.

Mise en œuvre des facteurs ESG au sein des équipes de placement

- Les activités d'intégration des facteurs ESG susceptibles d'être prises en considération par nos équipes de placement pour certains mandats de fonds en particulier sont régies et supervisées par le groupe de travail sur l'investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs, qui approuve les [politiques](#) qui définissent notre approche en matière d'investissement responsable.
- Chacune de nos équipes de placement peut déterminer et intégrer les facteurs ESG importants, ainsi que d'autres facteurs, dans son processus de prise de décision en matière de placement, avec le soutien de l'équipe Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs. Les gestionnaires de portefeuille de BMO Gestion mondiale d'actifs et les analystes ont accès à un vaste éventail de données, de cotes, de recherches et de modèles ESG – exclusifs et de tiers – qu'ils peuvent utiliser pour trouver d'éventuels occasions et risques de placement, qui sont ensuite soumis à des analyses plus poussées pour déterminer leur pertinence à l'égard du mandat d'un fonds en particulier.

(suite à la page suivante)

ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS (suite)

Intégration des facteurs ESG aux services de gestion de placements et de conseils en placements (suite)

<p>FN-AC-410a.2 (suite)</p>	<p>Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux processus et stratégies d'investissement ou de gestion de patrimoine (suite)</p>	<p>Mise en œuvre des facteurs ESG au sein des équipes de placement (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous cherchons continuellement à renforcer la boucle de rétroaction qui réunit, d'une part, le choix de certains facteurs ESG d'importance par rapport à d'autres facteurs, et, d'autre part, l'expérience que notre équipe Investissement responsable a acquise en participant à des activités de gérance (p. ex., mobilisation et vote) pour éclairer les processus décisionnels en matière de placement de nos gestionnaires de portefeuille. L'équipe Investissement responsable tient périodiquement des réunions interfonctionnelles et des exposés sur les enjeux ESG pertinents, y compris des webinaires thématiques. De plus, elle communique les données en matière d'engagement et de vote sur des plateformes auxquelles nos équipes de placement ont accès, encourage les analystes et les directeurs de portefeuille à discuter des enjeux ESG lors de leurs réunions avec les sociétés émettrices, ou à aborder ces questions conjointement, et collabore étroitement avec les équipes de placement au moment de l'exercice du droit de vote lors des assemblées des actionnaires des sociétés et de la conception des programmes de mobilisation.
<p>FN-AC-410a.3</p>	<p>Description des politiques et procédures en matière de vote par procuration et d'engagement des sociétés émettrices</p>	<p>Se reporter à la page 45 (Finance durable – Investissement responsable) du Rapport de durabilité. Les renseignements ci-dessous concernent BMO Gestion mondiale d'actifs.</p> <p>Normes et procédures</p> <p>Consulter notre site Web pour en savoir plus sur les politiques et les approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique d'investissement responsable Politique de gérance Action climatique : approche Égalité sociale : approche Lignes directrices en matière de gouvernance Attentes à l'égard des pratiques environnementales Attentes à l'égard des pratiques sociales Attentes à l'égard des pratiques de gouvernance <p>Approche en matière de vote par procuration</p> <ul style="list-style-type: none"> Se reporter aux normes et procédures (ci-dessus). Nos lignes directrices en matière de gouvernance définissent une philosophie et une approche cohérente en ce qui a trait à la gouvernance et à notre exercice du droit de vote. BMO Gestion mondiale d'actifs publie tous les rapports relatifs aux votes sur son site Web (en anglais seulement) et y justifie ses décisions de vote. En outre, nous communiquons avec les sociétés émettrices pour toute résolution pour laquelle notre équipe interne décide de voter contre les équipes de direction, afin d'informer ces sociétés de notre décision et de la justifier. <p>Approche en matière de mobilisation des sociétés émettrices</p> <ul style="list-style-type: none"> L'équipe Investissement responsable s'occupe de la mobilisation, en étroite collaboration avec nos équipes de placement. Notre approche est fondée sur les principes ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> Établissement de priorités : Afin d'établir les cibles ou de repérer les domaines de mobilisation, l'équipe Investissement responsable surveille régulièrement le rendement des sociétés émettrices sur le plan de la gestion des enjeux ESG susceptibles de présenter des risques ou des occasions importants par rapport à la valeur à long terme pour les investisseurs, et suit les tendances émergentes en matière de gouvernance et de durabilité qui pourraient entraîner des répercussions sur des sociétés qui exercent leurs activités dans un ou plusieurs secteurs. Cette activité de surveillance et de recherche a beaucoup en commun avec les systèmes de surveillance que des tiers et nous-mêmes avons développés pour appuyer nos pratiques d'intégration des facteurs ESG. Établissement d'objectifs : Établir des objectifs de mobilisation précis et faire le suivi des résultats sont des activités nécessaires pour évaluer les progrès et prendre des décisions éclairées pour la suite des choses. Notre équipe Investissement responsable prend les devants au moment d'établir ces objectifs, mais elle consulte nos équipes de placement et travaille en étroite collaboration avec elles afin de s'assurer que nos messages aux sociétés émettrices sont forts et cohérents. Nous nous efforçons de communiquer clairement nos objectifs et nos attentes en matière de mobilisation à ces entreprises, et notamment de leur donner un aperçu des résultats que nous considérerions comme satisfaisants. <p>(suite à la page suivante)</p>

ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS (suite)

Intégration des facteurs ESG aux services de gestion de placements et de conseils en placements (suite)

<p>FN-AC-410a.3 (suite)</p>	<p>Description des politiques et procédures en matière de vote par procuration et d'engagement des sociétés émettrices (suite)</p>	<p>Approche en matière de mobilisation des sociétés émettrices (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des résultats : Nous consignons et signalons les activités en temps réel dans une base de données de mobilisation en ligne. Cela comprend les activités de mobilisation, la méthode de mobilisation, la réponse de l'entreprise et les cas de changement. Nous faisons le suivi de nos progrès (pour chaque enjeu concernant une société émettrice) et détaillons les efforts donnant des résultats positifs et les jalons connexes. Les renseignements que nous saisissons sur le plan de la mobilisation et des jalons connexes visent à résumer le contexte et l'importance de nos objectifs et l'incidence des progrès réalisés par la société émettrice. - Transmissions hiérarchiques : Si nous sommes d'avis que nos efforts de mobilisation initiaux n'ont pas porté leurs fruits, nous envisagerons des stratégies de transmission hiérarchique, comme communiquer avec le conseil d'administration de la société, utiliser le vote par procuration, déposer une résolution, réduire notre investissement ou nous départir de nos placements (sous réserve de la décision du gestionnaire de portefeuille pour le fonds pertinent). - Rapports : Les renseignements sur nos activités de gérance sont publiés dans notre Rapport annuel sur l'investissement responsable. <ul style="list-style-type: none"> • Nos systèmes internes assurent le suivi de l'échelon auquel cette mobilisation a lieu. Il peut s'agir du Conseil d'administration, de la haute direction ou bien de spécialistes des opérations ou des relations avec les investisseurs, selon la nature de la mobilisation. Dans la mesure du possible, nous souhaitons mobiliser le Conseil d'administration. • BMO Gestion mondiale d'actifs publie régulièrement les résultats de ses recherches sur des sujets de mobilisation précis sur son site Web. Nous publions aussi des rapports sur l'impact ESG de certains de nos fonds d'investissement, dont le Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables et le Fonds leadership féminin. En ce qui concerne les clients, nous incluons fréquemment des données et des études de cas liées à la mobilisation dans nos rapports.
---------------------------------	---	--

Émissions financées – Gestion d'actifs

<p>FN-AC-410b.1</p>	<p>Émissions financées brutes absolues, ventilées par 1) champ d'application 1, 2) champ d'application 2 et 3) champ d'application 3</p>	<p>58,65 équivalents de tCO₂/M\$ US investis, en date de juin 2023. Notre calcul de l'intensité des émissions est fondé sur les émissions opérationnelles (champs d'application 1 et 2) de nos sociétés émettrices. Les émissions du champ d'application 3 ont été exclues cette année, car la divulgation des renseignements actuels manque de rigueur pour servir de données fiables et cohérentes dans notre analyse.</p>
<p>FN-AC-410b.2</p>	<p>Montant total des actifs sous gestion figurant dans la communication de l'information sur les émissions financées</p>	<p>11,63 milliards de dollars US, en date de juin 2023.</p>
<p>FN-AC-410b.3</p>	<p>Pourcentage du total de l'actif sous gestion figurant dans le calcul des émissions financées</p>	<p>9,52 %, en date de juin 2023.</p>
<p>FN-AC-410b.4</p>	<p>Description de la méthode de calcul des émissions financées</p>	<p>Les chiffres ci-dessus sont liés aux actifs engagés dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). Nous évaluons et suivons l'intensité des émissions financées pour les actifs sous gestion engagés dans le cadre de l'initiative NZAM au moyen d'outils d'analyse internes qui sont harmonisés à la méthodologie du cadre de placement carboneutre, élaboré par la Paris Aligned Investment Initiative. Il s'agit d'un cadre approuvé dans le cadre de l'initiative NZAM.</p>

Gestion du risque systémique

<p>FN-AC-550a.2</p>	<p>Description de l'approche d'intégration des programmes de gestion du risque de liquidité dans la stratégie de portefeuille et la gestion du risque de rachat</p>	<p>Nos programmes de gestion du risque de liquidité sont résumés dans le rapport annuel de chaque fonds pertinent. Les rapports se trouvent sur notre site Web.</p>
---------------------	---	---

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2023
ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS (suite)		
Description de l'approche pour informer les clients		
FN-AC-270a.1	1) Nombre et 2) pourcentage d'employés visés par des dossiers relatifs à des enquêtes liées aux placements, à des plaintes déposées par des clients, à des poursuites civiles ou à d'autres démarches réglementaires	En raison de la nature fortement réglementée des activités de BMO, de sa taille et de sa présence de longue date sur le marché, certains employés visés interviennent, dans le cours normal des activités, lors d'enquêtes liées aux placements, de plaintes déposées par des clients, de poursuites civiles ou d'autres démarches réglementaires intentées contre BMO, l'une de ses filiales ou directement contre l'un de ses employés. La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO
FN-AC-270a.3	Description de l'approche pour informer les clients des produits et services	Se reporter à la page 87 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité. Les régimes de rémunération et d'incitation de BMO visent à encourager et à récompenser le rendement conforme aux attentes au chapitre des comportements appropriés. Notre processus de gestion du rendement met en balance les réalisations de nos employés et la manière dont elles traduisent nos valeurs. La formation offerte à l'équipe de vente insiste sur ces attentes. Selon nos régimes de rémunération et d'incitation, les employés sont rémunérés en fonction des revenus de ventes générés. Les revenus de vente seront généralement reconnus lorsqu'un client ouvre un compte, et ils peuvent être annulés si un client annule un service ou qu'il n'utilise pas le produit. Les clients peuvent soulever des préoccupations et demander qu'un différend soit résolu à l'échelon supérieur en suivant des processus définis. Une surveillance régulière de notre force de vente, ainsi que l'audit et l'examen de nos normes et procédures, assure le maintien de l'intégrité de nos pratiques et de nos processus en matière de vente.
BANQUES COMMERCIALES		
Mesures des activités		
FN-CB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des comptes de chèques et d'épargne par segment : a) particuliers et b) PME	BMO indique la valeur moyenne des dépôts des Services bancaires aux particuliers et des Services bancaires aux entreprises. Se reporter à la page 46 (PE Canada) et à la page 50 (PE États-Unis) du Rapport annuel. BMO ne communique ni le nombre de comptes ni la répartition des comptes de chèques et d'épargne.
FN-CB-000.B	1) Nombre et 2) valeur des prêts par segment : a) particuliers, b) PME et c) grandes entreprises	BMO déclare la valeur des prêts par produit au sein des Services bancaires aux particuliers et par secteur au sein des Services bancaires aux entreprises. Se reporter à la page 130 (Tableau 5 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle – Total du solde net des prêts aux entreprises et aux administrations publiques par secteur d'activité) du Rapport annuel. BMO indique également le montant d'argent autorisé à être mis à la disposition des entreprises au Canada, par province, sous forme de financement par emprunt, et le nombre d'entreprises auxquelles un financement par emprunt a été accordé. Se reporter à la page 98 (Financement par emprunt des entreprises) du Rapport de durabilité.
Inclusion financière et renforcement des capacités		
FN-CB-240a.1	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours dans le cadre de programmes admissibles conçus pour appuyer les petites entreprises et le développement communautaire	Se reporter à la page 23 (Suivi de nos progrès – Soutien aux entreprises appartenant à des femmes; Communautés autochtones avec lesquelles BMO entretient une relation), à la page 40 (Finance durable – Prêts pour des clients et des projets durables) et à la page 29 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité.
FN-CB-240a.3	Nombre de comptes de chèques personnels sans frais fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés	Se reporter à la page 35 (Inclusion financière – Nombre de clients qui reçoivent des services gratuits ou à frais réduits) du Rapport de durabilité.
FN-CB-240a.4	Nombre de participants aux initiatives de littératie financière destinées aux clients sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis et description de ces initiatives	Se reporter à la page 36 (Littératie financière) du Rapport de durabilité.

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2023
BANQUES COMMERCIALES (suite)		
Intégration de facteurs ESG aux analyses du crédit		
FN-CB-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux analyses de crédit	Se reporter à la page 73 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 87 (Gestion du risque de crédit et de contrepartie) et à la page 116 (Risque environnemental et social) du RA.
Émissions financées – prêts		
FN-CB-410b.1	Émissions financées brutes absolues, ventilées par 1) champ d'application 1, 2) champ d'application 2 et 3) champ d'application 3	Se reporter aux pages 44 à 56 (Mesures et cibles – Émissions financées et annexes) du Rapport climatique.
FN-CB-410b.2	Risque brut pour chaque secteur d'activité par catégorie d'actif	Se reporter aux pages 44 à 56 (Mesures et cibles – Émissions financées et annexes) du Rapport climatique.
FN-CB-410b.3	Pourcentage du risque brut inclus dans le calcul des émissions financées	Se reporter à la page 45 (Analyse du portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques) du Rapport climatique.
FN-CB-410b.4	Description de la méthode de calcul des émissions financées	Se reporter aux pages 44 à 56 (Mesures et cibles – Émissions financées et annexes) du Rapport climatique. Pour en savoir plus, se reporter aux pages 37 à 55 (Mesures et cibles – Émissions financées et annexes) du Rapport climatique 2022 et aux pages 29 à 41 (Mesures et cibles – Émissions financées) du Rapport climatique 2021.
CRÉDIT À LA CONSOMMATION		
Mesures des activités		
FN-CF-000.A	Nombre de clients distincts ayant 1) un compte de carte de crédit actif et 2) un compte de carte de débit prépayé actif	À la fin de l'exercice 2023, BMO comptait 4,37 millions de clients distincts titulaires d'un compte de carte de crédit ouvert parmi ses clients particuliers, ses clients ne détenant qu'un seul produit et ses clients de la Gestion de patrimoine.
FN-CF-000.B	Nombre de 1) comptes de carte de crédit et 2) comptes de carte de débit prépayée	À la fin de l'exercice 2023, les clients particuliers, les clients ne détenant qu'un seul produit et les clients de la Gestion de patrimoine de BMO cumulaient 4,20 millions de comptes de carte de crédit ouverts.
Vie privée des clients		
FN-CF-220a.1	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires	BMO ne divulgue pas le nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires. Pour en savoir plus : Mode de réception du consentement du titulaire du compte quant à l'utilisation des renseignements à des fins secondaires Nous exigeons un consentement explicite pour toute utilisation de renseignements personnels à des fins secondaires, y compris le marketing. Les clients peuvent gérer leurs préférences en matière de marketing direct et refuser de recevoir certaines ou la totalité de nos communications à cette fin. BMO ne vend pas de renseignements personnels. Mesure dans laquelle les renseignements sont communiqués aux titulaires de compte concernant l'utilisation des renseignements à des fins secondaires Notre Code de confidentialité décrit l'utilisation de renseignements personnels, notamment les objectifs de la collecte de renseignements personnels, les personnes qui peuvent y accéder, la façon dont nous les utilisons, y compris à des fins secondaires, et les personnes à qui nous pouvons les communiquer. Ces renseignements sont fournis aux titulaires de compte au moment de l'intégration et conformément à toutes les lois sur la protection des renseignements personnels applicables. (suite à la page suivante)

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2023
CRÉDIT À LA CONSOMMATION (suite)		
Vie privée des clients (suite)		
FN-CF-220a.1 (suite)	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires (suite)	Environnement réglementaire dans lequel BMO exerce ses activités, sous l'aspect de la confidentialité des renseignements appartenant aux titulaires de compte BMO se conforme à toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels dans les territoires où BMO exerce ses activités. Notre Bureau de la protection des renseignements personnels surveille de façon proactive les exigences réglementaires liées à la protection des renseignements personnels et leur incidence sur nos activités. Cette surveillance s'étend à tous les territoires où nous exerçons nos activités et intègre nos principes généraux de protection des renseignements personnels dans la gestion des risques et de la conformité à l'échelle de BMO. Nous obéissons à nos Principes généraux régissant la protection des renseignements personnels (bmo.com/confidentialite) pour le traitement des renseignements personnels et nous avons adopté des politiques, des codes et des procédures relatifs à la protection des renseignements personnels des clients dans chacune de nos succursales afin de nous assurer que nos clients continuent de faire confiance à BMO. Pour en savoir plus, se reporter à notre site Web à bmo.com/confidentialite : Site Web de BMO – Code de confidentialité – Canada et Politique de protection des renseignements personnels numériques Site Web de BMO aux États-Unis – Avis U.S. Consumer Privacy Notice, Digital Privacy Policy (Politique de protection des renseignements personnels numériques), Politique de protection des renseignements personnels dans le cadre de la California Consumer Privacy Act (CCPA) et formule de demande de la CCPA Code de confidentialité de BMO – Union européenne et Royaume-Uni Code de confidentialité de BMO – Hong Kong et Singapour Code de confidentialité de BMO – Chine continentale Code de confidentialité de BMO – Japon
FN-CF-220a.2	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la confidentialité des renseignements personnels des clients	La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun montant à l'égard des poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
FN-CF-270a.5	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la vente et au service de produits	Se reporter à la section FN-CF-220a.2 (ci-dessus).
SERVICES DE BANQUE D'AFFAIRES ET COURTAGE		
Mesures des activités		
FN-IB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des transactions a) de prise ferme, b) de services-conseils et c) de titrisation	Nous déclarons les commissions de prise ferme et de consultation gagnées par BMO Marchés des capitaux dans le cadre de placements de titres où nous agissons à titre de preneur ferme ou d'agent, les frais gagnés pour la structuration et la gestion des syndications de prêts, ainsi que les frais gagnés pour la prestation de services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Se reporter à la page 37 (Revenus autres que d'intérêts) du Rapport annuel. BMO ne déclare ni le nombre ni la valeur des transactions.
Intégration des facteurs ESG aux activités des services de banque d'affaires et de courtage		
FN-IB-410a.1	Revenus provenant de transactions 1) de prise ferme, 2) de services-conseils et 3) de titrisation comprenant l'intégration de facteurs ESG, par secteur d'activité	BMO assure le suivi de la valeur des activités de finance durable et en fait rapport. Se reporter à la page 40 (Suivi de nos progrès – Finance durable) et à la page 24 (Finance durable – Financement durable par type de transaction) du Rapport de durabilité.
FN-IB-410a.2	1) Nombre et 2) valeur totale des placements et des prêts intégrant les facteurs ESG, par secteur	BMO assure le suivi de la valeur des activités de finance durable et en fait rapport. Se reporter à la page 40 (Suivi de nos progrès – Finance durable) et à la page 24 (Finance durable – Financement durable par type de transaction et Financement durable selon les résultats) du Rapport de durabilité.

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2023
SERVICES DE BANQUE D'AFFAIRES ET COURTAGE (suite)		
Intégration des facteurs ESG aux activités des services de banque d'affaires et de courtage (suite)		
FN-IB-410a.3	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux services de banque d'affaires et de courtage	Se reporter à la page 39 (Finance durable), à la page 45 (Investissement responsable) et à la page 73 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 116 (Risque environnemental et social) du Rapport annuel.
Intégrité professionnelle		
FN-IB-510b.1	1) Nombre et 2) pourcentage d'employés visés par des dossiers relatifs à des enquêtes liées aux placements, à des plaintes déposées par des clients, à des poursuites civiles ou à d'autres démarches réglementaires	Compte tenu de la nature fortement réglementée de ses affaires, de son envergure et de sa présence de longue date sur le marché, BMO Nesbitt Burns Inc. est visée par des mesures disciplinaires et des enquêtes réglementaires dans le cours normal de ses activités. Dans certains cas, des avis d'audience sont émis. BMO Nesbitt Burns Inc. fait aussi l'objet de poursuites judiciaires et conclut des accords de règlement dans le cours normal de ses activités. La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions de BMO, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires.
FN-IB-510b.2	Nombre de cas de médiation et d'arbitrage liés à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence, par partie	Se reporter à la section FN-IB-510b.1 (ci-dessus).
FN-IB-510b.3	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence. Décrire la nature, le contexte et les mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun montant à l'égard des poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
FN-IB-510b.4	Description de l'approche pour assurer l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	Le Code de conduite de BMO énonce nos attentes non négociables en matière de comportement pour tous les employés et sert de guide pour la prise de décisions éthiques et responsables. Sont visés par ce document les membres du Conseil d'administration de BMO, les membres des conseils d'administration de ses filiales, ainsi que tous les employés de BMO Groupe financier.
Mesures d'incitation pour les employés et prise de risques		
FN-IB-550b.1	Pourcentage de la rémunération totale qui est variable pour les preneurs de risques importants	Se reporter à la page 89 (Preneurs de risques importants) de la CSP.
FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE		
Mesures des activités		
FN-MF-000.A	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires établis par catégorie : a) à l'habitation et b) aux entreprises	BMO indique la valeur des prêts hypothécaires à l'habitation et autres qu'à l'habitation. Se reporter à la page 19 (Bilan) du document Données financières complémentaires. BMO déclare la valeur des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance, mais non classés douteux. Se reporter à la page 33 (Prêts en souffrance non douteux) du document Données financières complémentaires. De plus, BMO fournit les renseignements suivants concernant les prêts hypothécaires à l'habitation. Se reporter à la page 92 du Rapport annuel : <ul style="list-style-type: none"> • Valeur des prêts hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, et ratio prêt/valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés • Valeur des marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD) • Prêts hypothécaires à l'habitation selon la durée d'amortissement restante BMO ne déclare ni le nombre ni la valeur des prêts hypothécaires établis.

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2023
FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE (suite)		
Pratiques d'octroi de crédit		
FN-MF-270a.3	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la communication aux clients ou la rémunération des initiateurs de prêts. Inclure une description de la nature, du contexte et des mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun montant à l'égard des poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
Pratiques discriminatoires en matière d'octroi de crédit		
FN-MF-270b.1	1) Nombre, 2) valeur et 3) ratio prêt/valeur moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés a) aux emprunteurs appartenant à une minorité et b) à tous les emprunteurs, selon que la cote FICO est supérieure ou inférieure à 660	BMO déclare la valeur des prêts hypothécaires assurés et non assurés, des marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD) ainsi que le ratio prêt/valeur moyen des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et des MCVD. Se reporter à la page 33 du document Données financières complémentaires. BMO ne déclare pas la valeur des prêts hypothécaires accordés aux emprunteurs appartenant à une minorité ni des prêts hypothécaires accordés selon la cote de crédit.
FN-MF-270b.2	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées aux prêts hypothécaires discriminatoires. Inclure une description de la nature, du contexte et des mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun montant à l'égard des poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
FN-MF-270b.3	Description des normes et procédures pour assurer l'octroi non discriminatoire de prêts hypothécaires	<p>Le Code de conduite de BMO et nos valeurs – intégrité, empathie, diversité et responsabilité – définissent notre façon d'exercer nos activités, incluant la façon dont nous traitons nos clients.</p> <p>La discrimination constitue une violation au Code de conduite de BMO et aux engagements que nous avons pris dans le cadre de la Déclaration de BMO sur les droits de la personne.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 82 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité.</p> <p>En outre, le cadre de gestion du risque de crédit de BMO intègre des principes directeurs qui sont définis dans une série de politiques et normes générales et qui sont appliqués à des procédures d'exploitation précises. Celles-ci sont régulièrement passées en revue et modifiées au besoin, afin de s'assurer qu'elles sont à jour et conformes à notre degré d'appétit pour le risque. Ces principes de gestion du risque de crédit régissent la structure, les limites (le montant notionnel et le montant du capital), les sûretés exigées, le suivi, le signalement et la gestion continue de notre risque de crédit.</p> <p>Ce sont les prêteurs au sein des groupes d'exploitation qui doivent recommander d'approuver les décisions en matière de crédit après avoir procédé aux contrôles préalables requis, et ils assument la pleine responsabilité des risques qui y sont inhérents. Sauf en de rares exceptions, les agents de crédit de la Gestion globale des risques et du portefeuille approuvent toutes les transactions de crédit et doivent procéder à une évaluation indépendante et objective des recommandations et des risques assumés par les prêteurs. Toutes ces personnes compétentes et chevronnées aux premier et deuxième points de contrôle sont soumises à un processus rigoureux de qualification des prêteurs et travaillent dans un environnement bien encadré dans lequel la délégation des pouvoirs décisionnels, et notamment les limites de prêts déléguées individuelles, qui sont revues une fois l'an, est claire.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 87 (Risque de crédit et de contrepartie) du RA.</p>

Besoin d'aide?

Communiquez avec nous par courriel, à l'adresse sustainability@bmo.com



Balado Sustainability Leaders de BMO (en anglais seulement)

Le balado Sustainability Leaders présente les esprits novateurs et les points de vue diversifiés qui repoussent les limites quant aux bonnes pratiques en matière de durabilité.

<https://leadersetdurabilite.bmo.com/fr/home/balado-sustainability-leaders/>